

COMMUNE DE SOTTA

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT
- Notaires associés –
6, Bd Sylvestre Marcaggi
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Henri PINNA, Notaire à AJACCIO, le 24 mai 2018, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Madame Pierrette MILLELIRI, épouse CASANOVA, demeurant à SOTTA.
Née à TUNIS, le 8 septembre 1940 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé, conformément aux articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, le bien ci-après désigné :

A SOTTA (Corse du Sud)

Une propriété bâtie et non bâtie, cadastrée section A numéro 882 lieudit CROCELLA pour 04 a 11 ca, lieudit FICUCCIA numéros 883 pour 05 a 63 ca, 884 pour 22ca et 887 pour 05 a 92 ca ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017:

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Les oppositions seront reçues en l'étude du notaire soussigné dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.

Adresse mail de l'étude : scp.pmc@notaires.fr.

Pour avis
Maître Henri PINNA